

Madame la députée Anglade
Cheffe de parti – Parti Libéral du Québec

Longueuil, le 30 août 2022

Objet : Demande de prise de position formelle sur l'aide médicale à mourir

Madame Anglade,

Alors que démarre la campagne électorale, je vous écris au nom de l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité (AQDMD) pour vous faire connaître notre position sur les enjeux qui sont demeurés pendents à la fin de la dernière législature concernant l'aide médicale à mourir, dont les demandes anticipées.

Les travaux transpartisans déjà engagés ont été faits avec sérieux, compassion, écoute et bonne volonté de toutes parts, mais puisqu'ils n'ont pu aboutir, il est urgent de reprendre ces démarches.

Ainsi, le Parti Libéral du Québec, advenant son élection, s'engagerait-il à déposer dès l'automne, un projet de loi similaire à la version initiale du projet de loi 38, *Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives* et qui pourrait être rapidement adopté ?

Pour rappel, celui-ci incluait différents sujets essentiels :

- **l'accès aux demandes anticipées** pour les personnes touchées par une maladie neurodégénérative, telle que la maladie d'Alzheimer ;
- **l'harmonisation immédiate de la loi du Québec concernant la notion de handicap** avec le vocabulaire utilisé par le Code criminel, qui évoque le critère de « maladie, handicap et affection » ;
- la possibilité pour les **infirmier.es praticien.nes spécialisés.es** en établissement public d'évaluer les patients et d'administrer l'aide médicale à mourir ;
- l'obligation **d'inclure l'aide médicale à mourir dans les soins proposés** par les maisons de soins palliatifs.

Le Parti Libéral du Québec, en tant que parti progressiste, se doit de prendre en main ce dossier. Dans le cadre de la Commission transpartisane, votre député David Birnbaum a porté ce sujet avec force. Il nous semble crucial que vous vous engagiez à soutenir ce sujet et de mobiliser les parlementaires autour de cette avancée des droits, dès l'automne et sans concession face aux discussions de la dernière fin de session. Nos membres et sympathisants attendent avec impatience la concrétisation de ces droits.

Il est essentiel de remettre le plus rapidement possible un tel projet de loi sur la table. Les attentes de près de 90 % de la population sont claires et il en est de même des fournisseurs de soins. À l'image de Sandra Demontigny, les personnes ayant reçu un diagnostic de maladie grave et incurable menant à l'incapacité, telle que la maladie d'Alzheimer, ont mis beaucoup d'espoir dans les travaux qui ont conduit au dépôt du projet de loi n° 38. C'est du quotidien des patients, de ceux qui souffrent, de leurs familles et de proches, dont il est question. Pour eux, chaque jour compte et le temps est déjà trop long.

Je vous remercie par avance pour votre réponse, qui sera partagée à l'ensemble de nos membres, ainsi que sur nos réseaux sociaux et par voie de communiqué de presse, et ce, de manière totalement partisane.

Veuillez recevoir, Madame Anglade, mes sentiments distingués.

Docteur Georges L'Espérance, Président de l'AQDMD,
neurochirurgien et praticien de l'aide médicale à mourir

